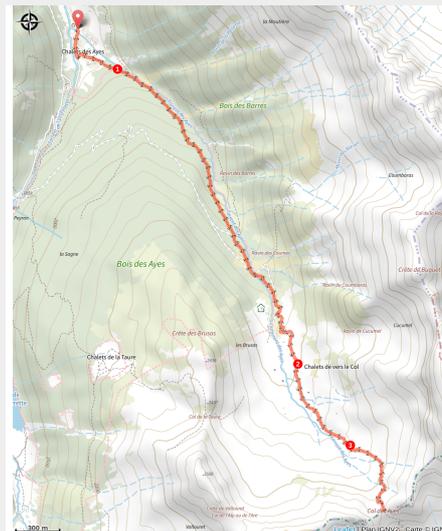


# Le Col des Ayes

Villar-Saint-Pancrace



Pic de Baudouis & Col des Ayes (©Thibaut Blais)



*Sauvage , cette randonnée emprunte le GR5 à travers le Bois des Ayes et sa Réserve Biologique jusqu'au au col des Ayes qui marque la limite avec le Parc Naturel Régional du Queyras !*

## Infos pratiques

Pratique : A pied

Durée : 4 h 30

Longueur : 9.5 km

Dénivelé positif : 751 m

Difficulté : Difficile

Type : Aller-retour

Thèmes : Col, Flore, Pastoralisme

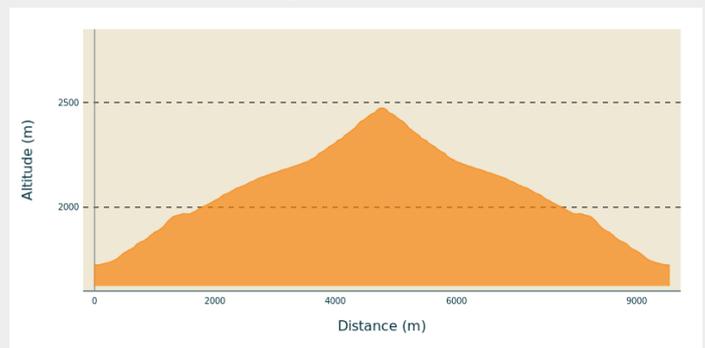
# Itinéraire

**Départ** : Chalets des Ayes

**Arrivée** : Chalets des Ayes

**Communes** : 1. Villar-Saint-Pancrace

## Profil altimétrique

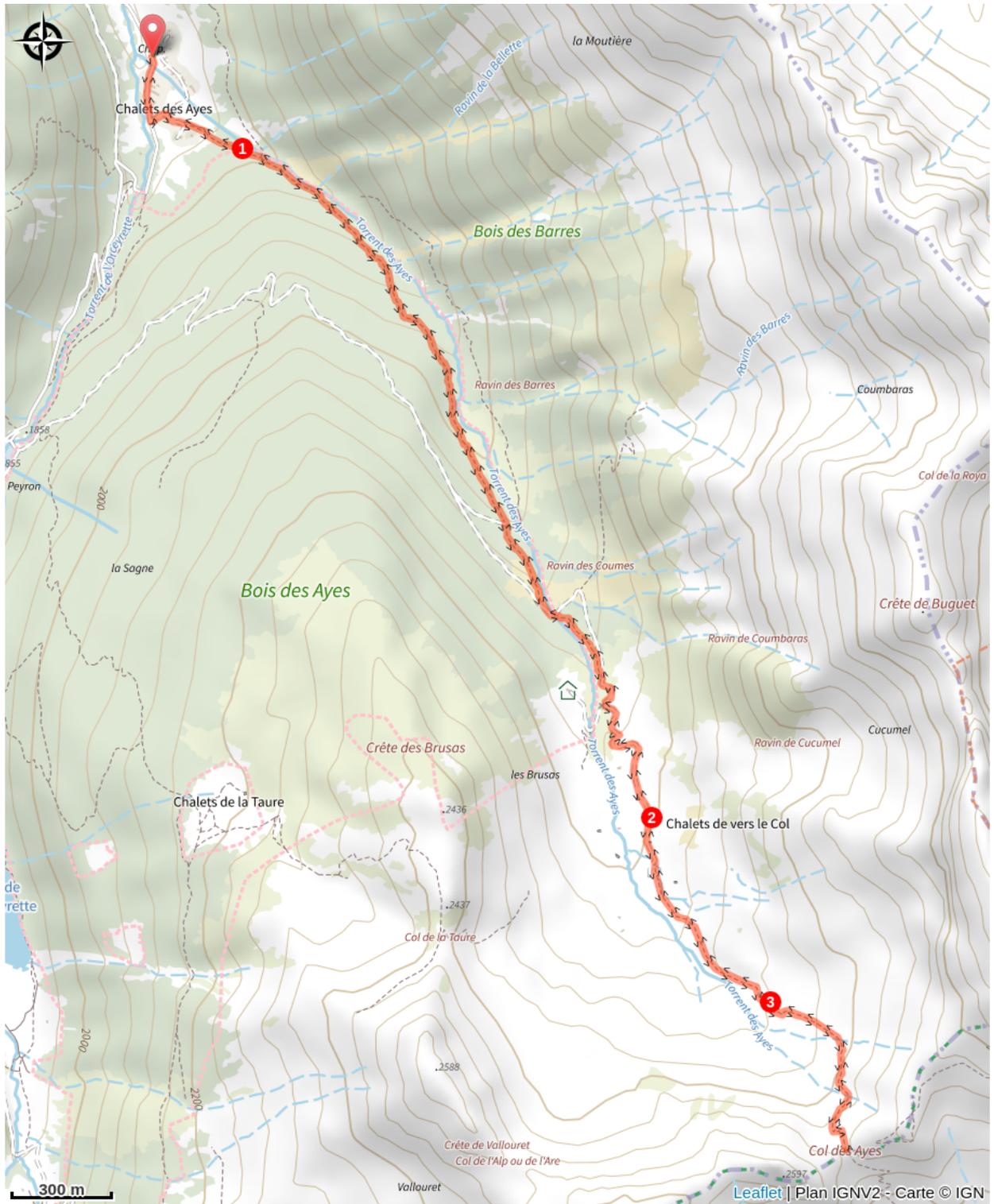


Altitude min 1726 m Altitude max 2475 m

1. Se garer à l'entrée du hameau des chalets des Ayes, puis traverser le hameau jusqu'aux derniers chalets en suivant le GR5 ( direction col des Ayes / Brunissard ) sur la gauche.
2. L'itinéraire s'engage alors dans la forêt du bois des Ayes en rive gauche du torrent, sous forme d'une large piste forestière sur 3,2 km jusqu'aux "Chalets de vers le Col".
3. Suivre le GR , cette large piste se poursuit alors sur 1km pour se terminer en un petit sentier jusqu'au col, en traversant pierriers et prairies . Les sommets du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras s'étendent alors sous nos yeux.

Le retour se fera par le même itinéraire.

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques

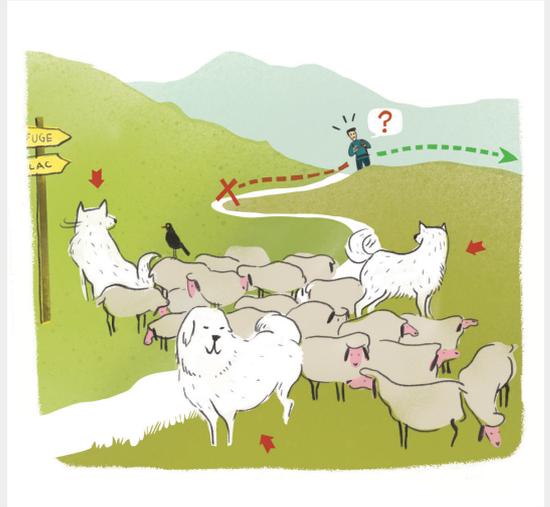
## **i** Les chiens de protection des troupeaux

En alpage, les chiens de protection sont là pour protéger les troupeaux des prédateurs (loups, etc.).

Lorsque je randonne, j'adapte mon comportement en contournant le troupeau et en marquant une pause pour que le chien m'identifie.

En savoir plus sur les gestes à adopter avec le dossier [Chiens de protection : un contexte et des gestes à adopter](#).

En cas de problème, racontez votre rencontre en répondant à cette [enquête](#).



## **!** Recommandations

Certaines parties du site Natura 2000 Bois des Ayes sont des espaces protégés avec des réglementations spécifiques, la loi prévoit des amendes en cas d'infractions. La réserve du Bois des Ayes vise notamment à protéger la nidification des pics et des rapaces nocturnes, et du Tétrás Lyre.

Le site est ouvert à tous. N'oubliez pas de respecter les recommandations suivantes :

- Rester sur les sentiers balisés
- Tenir son chien en laisse
- Se comporter discrètement
- Photographier les fleurs et animaux depuis les sentiers
- Laisser les pierres à leur place
- Ne pas allumer de feu
- Ramener ses déchets



## Matériel

Chapeau/casquette pour se protéger du fort ensoleillement. Lunettes de soleil, crème solaire, plusieurs litres d'eau, bâtons de marche, veste coupe-vent

## Comment venir ?

Parking conseillé

Parking Chalets des Ayes

## Lieux de renseignement

### Bureau d'Information Touristique de l'Izoard

izoard@hautesvallees.com

Tel : 06 07 07 31 08

<https://www.izoard-tourisme.fr>



## Source



Apidae

<http://www.apidae-tourisme.com>



Office de Tourisme des Hautes Vallées

<https://www.hautesvallees.com>